



PROGRAMME DE FORMATION

Titre Professionnel

Électricien d'équipement du bâtiment

Niveau 3 RNCP37442 • Code NSF 255s

Certificateur : Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion
Référentiel : arrêté du 23 février 2023 (mise à jour du 1er avril 2025)

Sommaire

Sommaire	2
1. Présentation du titre professionnel	3
1.1 Le métier	3
1.2 Secteurs et types d'emploi	3
1.3 Fiche signalétique	3
2. Objectifs, public et prérequis	5
2.1 Objectifs de la formation	5
2.2 Public visé	5
2.3 Prérequis	5
2.4 Accessibilité aux personnes en situation de handicap	5
3. Organisation pédagogique du parcours	6
3.1 Architecture et volumes horaires (indicatifs)	6
3.2 Méthodes et moyens pédagogiques	6
4. CCP 1 – Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments	7
4.1 Compétences professionnelles visées	7
4.2 Contenus de formation	7
4.3 Modalités d'évaluation du CCP 1	8
5. CCP 2 – Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments	9
5.1 Compétences professionnelles visées	9
5.2 Contenus de formation	9
5.3 Modalités d'évaluation du CCP 2	10
6. Module transversal – Sécurité, prévention et habilitations	10
6.1 Habilitations électriques (norme NF C 18-510)	10
6.2 Prévention des risques	10
7. Modalités d'évaluation et de certification	11
7.1 Évaluation en cours de formation	11
7.2 Session de validation du Titre professionnel	11
7.3 Obtention du titre et capitalisation des CCP	11
7.4 Équivalences et passerelles	11
7.5 Débouchés et poursuite de parcours	11

1. Présentation du titre professionnel

1.1 Le métier

L'électricien d'équipement du bâtiment réalise des travaux d'installation de réseaux d'énergie en basse tension et des équipements en courants forts. Il installe les réseaux de communication et les équipements en courants faibles (matériels de sûreté – intrusion, incendie, contrôle d'accès –, équipements automatisés et communicants tels que les ouvertures et l'éclairage) dans les bâtiments d'habitation et tertiaires.

Il réalise des travaux de rénovation ou d'extension d'installations et procède à la mise en sécurité dans les bâtiments d'habitation existants. Il installe également les équipements et solutions d'efficacité énergétique (générateur photovoltaïque, borne de recharge de véhicule électrique, solution de mesure de consommation) et intervient sur les systèmes de commande et de protection de moteurs dans les bâtiments.

Il travaille seul ou en équipe, en coordination avec les autres corps de métier, dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective. Pour les travaux exposant au risque électrique, il doit être titulaire d'une habilitation délivrée par son employeur (B1V, BR, H0 ; B2V et B2V Essai en cas d'autonomie).

1.2 Secteurs et types d'emploi

Secteurs d'activité : entreprises générales d'électricité, entreprises spécialisées en installation électrique, agences de travail intérimaire, services travaux et entretien de collectivités (hôpitaux, hôtels, grandes surfaces, écoles, municipalités).

- Électricien / électricien bâtiment
- Monteur électricien
- Installateur électricien
- Tableautiste en électricité

Code ROME : F1602 – Électricité bâtiment.

1.3 Fiche signalétique

Intitulé	Titre professionnel Électricien d'équipement du bâtiment
Code RNCP	RNCP37442 (état : actif)
Niveau de qualification	Niveau 3 (équivalent CAP)
Code NSF	255s – Installation et pose de circuits et ensembles électriques
Certificateur	Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion
Texte de référence	Arrêté du 23 février 2023 (JO du 08/03/2023) – REAC mis à jour au 01/04/2025
Échéance d'enregistrement	02/09/2028
Composition	2 blocs de compétences = 2 CCP (+ CCS possibles en complément)

Voies d'accès	Formation continue, apprentissage, contrat de professionnalisation, VAE
----------------------	---

2. Objectifs, public et prérequis

2.1 Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements en courants forts dans les bâtiments d'habitation et tertiaires, neufs ou existants ;
- Réaliser l'installation des réseaux de communication, des équipements en courants faibles et des solutions d'efficacité énergétique ;
- Procéder aux autocontrôles, à la mise en service et à la mise en sécurité des installations dans le respect des normes en vigueur (notamment NF C 15-100) ;
- Intervenir en sécurité dans le cadre des habilitations électriques requises ;
- Obtenir le Titre professionnel par la validation des deux CCP qui le composent.

2.2 Public visé

- Demandeurs d'emploi en reconversion ou en insertion professionnelle ;
- Salariés en évolution ou en reconversion (CPF de transition, plan de développement des compétences) ;
- Jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

2.3 Prérequis

La fiche RNCP ne fixe pas de prérequis réglementaire à l'entrée. IFE-BAT recommande :

- Un niveau de fin de classe de 3e (maîtrise des savoirs de base : lecture, écriture, calcul) ;
- Une aptitude physique au métier (travail en hauteur, manutention, postures) ;
- Une motivation pour les métiers du bâtiment, validée lors de l'entretien de positionnement.

Aucun prérequis distinct n'est exigé pour l'accès aux blocs de compétences pris séparément.

2.4 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les locaux et modalités pédagogiques d'IFE-BAT sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Le référent handicap étudie, avec le stagiaire et les partenaires spécialisés (Agefiph, Cap emploi), les aménagements nécessaires au parcours et aux épreuves de certification.

3. Organisation pédagogique du parcours

Le parcours est organisé de manière modulaire et progressive. Il s'articule autour des deux CCP du titre, encadrés par un module transversal de sécurité et des phases d'accompagnement. Les volumes horaires ci-dessous sont indicatifs : ils sont ajustés au positionnement de chaque stagiaire et à la voie d'accès (formation continue, alternance, parcours partiel par CCP ou VAE).

3.1 Architecture et contenu

Modules
Accueil, positionnement et intégration
Module transversal - Sécurité et prévention (habilitations électriques, SST, travail en hauteur, gestes et postures)
CCP 1 - Réseaux d'énergie et équipements courants forts
CCP 2 - Réseaux de communication, courants faibles et efficacité énergétique
Préparation à la certification (dossier professionnel, révisions, examen blanc)
Accompagnement TRE et bilan (techniques de recherche d'emploi)
Période de formation en entreprise (stage / alternance)

3.2 Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques (technologie, électrotechnique, schémas, normes) et de travaux pratiques sur plateaux techniques équipés ;
- Pédagogie de la mise en situation : réalisation d'installations représentatives sur cellules d'habitation et tertiaire ;
- Supports numériques, logiciels de schématisation et de calcul, documentation technique constructeurs
- Suivi individualisé, évaluations formatives régulières et livret de suivi des compétences ;
- Formateurs professionnels du métier, à jour de leurs habilitations et de la réglementation.

4. CCP 1 - Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments

Code : RNCP37442BC01. Ce certificat correspond à la première activité du titre.

4.1 Compétences professionnelles visées

- C1. Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation
- C2. Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation
- C3. Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
- C4. Procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
- C5. Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

4.2 Contenus de formation

Module 1.1 - Bases de l'électrotechnique et lecture de plans

- Grandeurs électriques, lois fondamentales (Ohm, puissances, régime monophasé et triphasé)
- Lecture et interprétation des plans architecturaux, schémas électriques et symboles normalisés ;
- Découverte de la norme NF C 15-100 et des principaux textes applicables.

Module 1.2 - Installation en courants forts dans les parties privatives (habitation)

- Implantation et pose des canalisations, conduits, goulottes et chemins de câbles ;
- Câblage des circuits d'éclairage, prises, circuits spécialisés et tableau de répartition ;
- Mise en œuvre des dispositifs de protection (disjoncteurs, différentiels) et de la GTL.

Module 1.3 - Autocontrôles et mise en service (parties privatives)

- Vérifications visuelles et essais réglementaires avant mise sous tension ;
- Mesures (continuité, isolement, résistance de prise de terre) et utilisation des appareils ;
- Mise en service et renseignement des documents d'autocontrôle.

Module 1.4 - Installation en courants forts dans les parties communes

- Distribution depuis les colonnes montantes, locaux techniques et tableaux des communs ;
- Éclairage des circulations, gestion par minuterie/détection, alimentation des services généraux
- Coordination avec les contraintes des immeubles collectifs d'habitation.

Module 1.5 - Mise en sécurité des installations existantes

- Diagnostic des installations existantes et repérage des points de non-conformité ;
- Réalisation des 6 points de la mise en sécurité d'une installation d'habitation ;
- Travaux de rénovation et d'adaptation dans le bâti existant.

Module 1.6 - Installation en courants forts dans les bâtiments tertiaires et autres

- Distribution basse tension, régimes de neutre, armoires et tableaux divisionnaires ;
- Installation des circuits de prises, éclairage et alimentation des équipements ;
- Systèmes de commande et de protection de moteurs ; assistance à la mise en service.

4.3 Modalités d'évaluation du CCP 1

Mise en situation professionnelle	10 h 00 (Partie 1 : 9 h 30 réalisation d'une installation BT courants forts habitation + tertiaire ; Partie 2 : 0 h 30 mise en service et autocontrôles devant le jury)
Questionnaire professionnel	0 h 30
Durée totale de l'épreuve	10 h 30

5. CCP 2 - Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Code : RNCP37442BC02. Ce certificat correspond à la seconde activité du titre.

5.1 Compétences professionnelles visées

- C6. Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- C7. Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- C8. Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- C9. Installer des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans un bâtiment à usage d'habitation et autres

5.2 Contenus de formation

Module 2.1 - Réseaux de communication (VDI)

- Architecture d'un réseau VDI : coffret de communication, brassage, prises RJ45 ;
- Pose et raccordement des câbles cuivre et fibre, distribution multimédia et TV ;
- Recette et tests de continuité/qualité des liaisons.

Module 2.2 - Équipements de sûreté et de sécurité

- Systèmes de détection intrusion et alarme ;
- Systèmes de sécurité incendie (détection, SSI) et contrôle d'accès ;
- Installation, paramétrage de base et essais des équipements.

Module 2.3 - Équipements d'automatisme et de confort

- Gestion des ouvrants (volets, portails) et de l'éclairage automatisé ;
- Domotique et équipements communicants (protocoles courants, scénarios) ;
- Mise en service et réglages des automatismes de confort.

Module 2.4 - Équipements et solutions d'efficacité énergétique

- Générateur photovoltaïque : composants, raccordement et mise en sécurité ;
- Borne de recharge de véhicule électrique (IRVE) : installation et essais ;
- Solutions de mesure et de pilotage de la consommation ; sensibilisation à la rénovation énergétique (REAC mis à jour au 01/04/2025).

5.3 Modalités d'évaluation du CCP 2

Mise en situation professionnelle	6 h 30 (Partie 1 : 6 h 00 réalisation d'une installation courants faibles habitation + tertiaire ; Partie 2 : 0 h 30 mise en service et autocontrôles devant le jury)
Questionnaire professionnel	0 h 30
Durée totale de l'épreuve	7 h 00

6. Module transversal - Sécurité, prévention et habilitations

Ce module, dispensé en début de parcours puis consolidé, conditionne l'accès aux travaux pratiques sous tension et l'employabilité du stagiaire.

6.1 Habilitations électriques (norme NF C 18-510)

- Préparation aux habilitations B1V, BR et H0 ;
- Préparation aux habilitations B2V et B2V Essai pour le travail en autonomie ;
- Évaluation théorique et pratique en vue de l'avis après formation.

6.2 Prévention des risques

- Sauvetage Secourisme du Travail (SST) ;
- Travail en hauteur et utilisation des équipements (échafaudages, EPI) ;
- Gestes et postures, prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP).

7. Modalités d'évaluation et de certification

7.1 Évaluation en cours de formation

Des évaluations formatives jalonnent chaque module (QCM, travaux pratiques, observations) et alimentent le livret de suivi des compétences. Des évaluations passées en cours de formation (ECF) préparent aux exigences du titre.

7.2 Session de validation du Titre professionnel

La session d'examen, organisée par un centre agréé devant un jury habilité par le ministère chargé de l'emploi, comprend :

Mise en situation professionnelle	15 h 30 (Partie 1 : 15 h 00 ; Partie 2 : 0 h 30)
Questionnaire professionnel	1 h 00
Entretien final	0 h 20 (incluant l'échange sur le dossier professionnel – DP)
Durée totale pour le candidat	16 h 50

7.3 Obtention du titre et capitalisation des CCP

- Le titre complet est délivré au candidat qui valide les deux CCP, le questionnaire professionnel et l'entretien final ;
- En cas de validation partielle, chaque CCP obtenu est acquis définitivement (livret de certification) ;
- Le candidat dispose de la durée de validité de sa recevabilité pour présenter le ou les CCP manquants ;
- Le titre peut être complété par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS).

7.4 Équivalences et passerelles

Le titre RNCP37442 est reconnu en correspondance avec l'ancien titre RNCP31116 (correspondance totale, et partielle bloc à bloc). Les détenteurs de certains CCP de l'ancienne version peuvent faire valoir leurs acquis.

7.4 Débouchés et poursuite de parcours

- Insertion directe sur les emplois d'électricien du bâtiment et installateur électricien ;
- Évolution vers la spécialisation (efficacité énergétique, domotique, IRVE, photovoltaïque) ;
- Poursuite vers un titre ou diplôme de niveau supérieur (ex. TP installateur en énergies renouvelables, BP, Bac pro).

Sources réglementaires : fiche France Compétences RNCP37442 ; arrêté du 23 février 2023 relatif au titre professionnel d'électricien d'équipement du bâtiment ; REAC mis à jour au 1er avril 2025. Les volumes horaires sont proposés par IFE-BAT à titre indicatif et n'ont pas de valeur réglementaire.